

Loi MOP et maîtrise d'ouvrage

Objectifs : A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de : - Connaître les missions, attributions et obligations du maître d'œuvre dans une opération de travaux neufs, de restructuration, de mise en conformité ou de restauration d'un bâtiment existant, ainsi que son niveau de responsabilité. - Acquérir les connaissances relatives au suivi administratif d'un marché de maîtrise d'œuvre : contenu des éléments de mission, délais d'exécution, validation des phases d'études, rémunération, réception, respect de coûts et des délais, pénalités, etc. - Connaître les missions, attributions et obligations du maître d'ouvrage dans une opération de travaux neufs, de restructuration, de mise en conformité ou de restauration d'un bâtiment existant, ainsi que son niveau de responsabilité par rapport au maître d'œuvre. - Connaître les missions, attributions et obligations du maître d'ouvrage envers les autres prestataires intellectuels et les interactions de ces derniers avec la maîtrise d'œuvre (contrôleur technique, coordination CPS, coordination, ...). - Connaître les modalités de prise en charge d'un désordre survenant pendant l'année de parfait achèvement – assurance dommage-ouvrage. - Connaître les modalités de prise en charge d'un désordre survenant après l'année de parfait achèvement - garantie décennale.	Personnes concernées Toute personne impliquée dans la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Pré requis : Aucun.
PROGRAMME LES OBJECTIFS, LE CHAMP D'APPLICATION ET LES FONDEMENTS DE LA LOI MOP Les objectifs et fondements de la loi MOP Les objectifs de la loi MOP Les principes fondateurs de la loi MOP La maîtrise d'ouvrage et ses attributions La maîtrise d'œuvre et les éléments de mission Le recours aux marchés globaux Marchés de conception-réalisation, marché global de performance Le champ d'application de la loi MOP Les catégories d'ouvrage soumises à la loi MOP Les personnes soumises et non soumises à la loi MOP L'articulation avec le Code des Marchés Publics réformé La spécificité de l'opération de réalisation d'un ouvrage Les définitions : ouvrage public, opérations (neuve, réhabilitation), bâtiments/infrastructures Le processus de réalisation d'un ouvrage La complexité de la maîtrise d'ouvrage Les partenariats et le contexte juridique et contractuel Le déroulement d'une opération La notion d'opération Etudes préalables et programmation Le projet, les travaux Opérations simples et complexes Cas particulier des travaux neufs, de restructuration, de mise en conformité ou de réhabilitation Le panorama des textes de la loi MOP Le contexte de l'élaboration de la loi MOP La loi MOP du 12 Juillet 1985 Les 3 décrets du 29 Novembre 1993 L'arrêté du 21 Décembre 1993 L'ordonnance du 17 Juin 2004 avec la nouvelle définition du contrat de mandat et la multi-maîtrise d'ouvrage, les incompatibilités Les éléments essentiels de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016 La loi " architecture " du 3 janvier 1977, la loi LCAP du 7 juillet 2016 et la loi ELAN pour les OPH	PEDAGOGIE Le Formateur Spécialiste de la loi MOP. Méthodes pédagogiques Apports théoriques avec projection d'un diaporama. Apports pratiques avec étude de cas. Echanges d'expérience du formateur et des stagiaires. Exercices d'analyse de la loi MOP et exercices de rédaction de constats, procès-verbaux. Elaboration de tableaux de bord. Support de cours. Modalités d'évaluation de la formation Attestation de formation ; évaluation des acquis à l'issue de la formation. Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM. Intra Entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix. Inter Entreprises à Paris, Lyon, Lille, Lisieux Tarif par personne. 2 jours 1 150 € H.T. Réf : BTP191

Formation Loi MOP et maîtrise d'ouvrage

MISSIONS ET OBLIGATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre

La fonction de maîtrise d'œuvre
Le statut du maître d'œuvre
Les métiers de la maîtrise d'œuvre
Le cas de l'OPC
Mode de dévolution et sous-traitance
Organisation des acteurs
Les phasages : la conception et la réalisation

Les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre

Les missions, bâtiment et infrastructure, construction neuve ou réhabilitation
Les incompatibilités dans les missions
Les éléments réglementaires, spécifiques
Limites et obsolescence
La typologie des missions : ESQ, APS, APD, PRO, EXE, VISA, ACT, DET, AOR, ...
Les missions de base pour les opérations de bâtiment
Le cas des opérations de réhabilitation et l'utilité de l'accord-cadre
La mission à confier en infrastructure
Les missions complémentaires
Le cas spécifique de l'OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination)
La particularité de la mission en cas de consultation anticipée des entreprises
Les éléments complémentaires, les éléments interdits

Le marché public de maîtrise d'œuvre

La computation des seuils
Distinction avec les autres marchés d'étude
Le choix d'une procédure
La procédure adaptée
Les procédures avec négociation
L'appel d'offres et le dialogue compétitif
Le concours
Les procédures dérogatoires
Exercice d'application : rédaction d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre

Le contrat de maîtrise d'œuvre

La forme du contrat
La rédaction du contrat
Les clauses essentielles du contrat
Les clauses spécifiques
Les engagements du maître d'œuvre sur le coût des travaux
La rémunération du maître d'œuvre et sa responsabilité
La relation avec les autres partenaires de l'opération (CT, CSPS, ...)
Les aléas, les imprévus et les modifications décidées par le maître d'ouvrage
Les sanctions applicables en cas de retard ou de défaillance des maîtres d'œuvre
Le solde du contrat de maîtrise d'œuvre
Le régime d'indemnisation en cas d'annulation, de résolution ou résiliation du contrat
Étude de cas : les aléas de la gestion contractuelle

Responsabilité du maître d'œuvre

La responsabilité civile décennale
La responsabilité contractuelle de droit commun
Les responsabilités contractuelles spécifiques
La faute de conception, le devoir de conseil et le défaut de surveillance

LE SUIVI D'UN MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Phase préalable et programmation

Opportunité, faisabilité, diagnostic
Le pré-programme
La définition des besoins : l'élaboration du programme, l'enveloppe financière
Ordo 2004 : le programme évolutif, l'adéquation projet-programme
Les procédures de marché

Formation *Loi MOP et maîtrise d'ouvrage*



Phase d'exécution

Rôle du maître d'œuvre : visa, gestion des imprévus, pénalités, acompte, assistance à la MOA pour la réception

Etendue de la responsabilité du MOE vis-à-vis de la MOA

Rôle de la maîtrise d'ouvrage

Le déroulement détaillé d'une gestion/conduite d'opération

Exercice d'application : rédaction de constats, procès-verbaux, élaboration de tableaux de bord

Parfait achèvement

Modalités de prise en charge d'un désordre survenant pendant l'année de parfait achèvement – assurance dommage-ouvrage

Modalités de prise en charge d'un désordre survenant après l'année de parfait achèvement – garantie décennale

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage et ses acteurs

Les enjeux de la maîtrise d'ouvrage

Le rôle dans l'opération

Les fonctions

Les obligations et responsabilités

Les obligations du maître d'ouvrage : définition du programme et de l'enveloppe financière

Les conditions d'évolution du programme

Les autres obligations

La programmation et le choix du processus de construction

Exercice d'application : cahier des charges en vue de la sélection d'un programmiste

Les aides de la maîtrise d'ouvrage

L'opportunité du transfert de maîtrise d'ouvrage ou d'une co-maîtrise d'ouvrage

Le mandataire, le contrat de mandat, les obligations du mandataire, organisation et qualifications, contractualisation

Le conducteur d'opération, organisation et qualifications, contractualisation

Exercice d'application : définition des clauses essentielles du marché de mandat

Les autres partenaires de la maîtrise d'ouvrage

Les acteurs : maîtrise d'ouvrage publique, co-maîtrise d'ouvrage publique, maîtrise d'œuvre, mandataire, assistance à maîtrise d'ouvrage, conduite d'opérations, contrôleur technique, coordonnateur SPS, coordonnateur SSI, ...

Responsabilités, obligations, contractualisation